

l'ANCT annule un trimestre de loyers pour les entreprises des QPV

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ainsi que ses filiales ont annoncé dans le cadre d'un [communiqué de presse du 13 mai 2020](#) leur décision d'accorder trois mois de remise gracieuse des loyers, charges et taxes foncières aux commerces installés dans leurs locaux.

Pour savoir si vous êtes concernés par cette remise gracieuse, retrouvez toutes les informations sur le lien suivant :

https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/coronavirus-lanct-annule-trimestre-loyers-entreprises-gpv?utm_campaign=Lettre%20d%27information%20Bpifrance%20cr%C3%83%C2%A9ation%2026%2F05%2F2020&utm_medium=email&utm_source=bpifrance-marketing-digital

